

DOSSIER D'INSCRIPTION 2026-2027

RESTAURATION SCOLAIRE - ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

CE DOCUMENT EST UN PDF INTERACTIF

Une fois téléchargé, vous pouvez compléter les différents cadres qui apparaissent bleu gris avec le clavier de votre ordinateur ou de la tablette sans avoir à imprimer la feuille (*les copier-coller sont également possibles*).

Vous devez "enregistrer sous" ce document en lui donnant un nouveau nom, par exemple :

inscription périscolaire pour Prénom et Nom de l'enfant.

Vous devrez enfin retourner ce document à l'adresse mail indiquée en fin dudit document.

L'inscription définitive de l'enfant est soumise à la totalité des informations complétées

Enfant :

Nom, prénom de l'enfant :

Genre :

☐ garçon ☐ fille

Date de naissance :

École fréquentée en 2026/2027 :

Niveau scolaire en 2026/2027 (ex. : Petite Section) :

Le foyer : personnes adultes habitant avec l'enfant

Représentant légal 1 :	Conjoint du Représentant légal 1 :
Père, mère, autre :	Père, mère, autre :
Nom, prénom :	Nom, prénom :
Situation familiale :	Situation familiale :
Autorité parentale : ☐ oui ☐ non	Autorité parentale : ☐ oui ☐ non
Adresse :	
Code postal :	
Ville :	
Téléphone portable :	Téléphone portable :
Téléphone domicile :	Téléphone domicile :
Téléphone professionnel :	Téléphone professionnel :
Courriel :	Courriel :
Profession :	Profession :
Employeur :	Employeur :

En cas de séparation,

nom et prénom du second parent détenant l'autorité parentale :

Facturation : ☐ envoi des factures via le Portail Familles ou ☐ envoi des factures par courrier

Prestations familiales

Régime : ☐ CAF ☐ MSA ☐ Autre (précisez) :

Allocataire : Nom : Prénom :

Nom de jeune fille : Date de naissance :

Lieu et département de naissance : &

Affilié à la CAF/MSA de la Manche : ☐ oui ☐ non

N° d'allocataire :

Acceptez-vous que votre Quotient Familial CAF/MSA soit récupéré via le dispositif "API Particulier" ?

☐ oui ☐ non

- Si vous venez de consentir à ce que la ville, via l'API Particulier, puisse obtenir de la CAF/MSA les informations nécessaires au calcul de votre tarif, vous devez nous fournir votre numéro d'allocataire. Votre QF sera actualisé 2 fois par an, de façon automatique.
- Si vous n'avez pas consenti à ce que la ville, via l'API Particulier, puisse obtenir de la CAF/MSA les informations nécessaires au calcul de votre tarif :
 - vous devez nous fournir votre attestation de QF CAF/MSA. Le tarif applicable sera calculé pour l'année scolaire ;
 - vous ne souhaitez pas nous communiquer votre attestation de QF CAF/MSA **du mois d'août 2026**. Le tarif maximum (plafond) vous sera automatiquement appliqué.
- La CAF/MSA ne peut pas vous fournir d'attestation de QF car vous ne percevez pas de prestations familiales, vous devez nous fournir le dernier avis d'imposition définitif du foyer (et non l'avis de situation déclarative). Dans le cas contraire, le tarif maximum (plafond) sera appliqué.

Mode de garde de l'enfant :

				Responsable	
Nom, Prénom					
Exclusif :				☐	
Merci de préciser les jours de début et de fin de semaine (exemple : du lundi au vendredi ou autres) :					
Alterné ☐	de septembre à décembre 2026	Semaine paire :			
		Semaine impaire :			
	de janvier au 02 juillet 2027	Semaine paire :			
		Semaine impaire :			
Précisions :					
Vacances ☐	Automne (du 19 octobre au 01 novembre 2026)		Semaine paire :		
			Semaine impaire :		
	Hiver (du 22 février au 07 mars 2027)		Semaine paire :		
			Semaine impaire :		
	Printemps (du 19 avril au 02 mai 2027)		Semaine paire :		
			Semaine impaire :		
	Eté	Juillet 2027	Préciser : semaine, quinzaine, mois		
		Août 2027			

Tout changement de situation doit être signalé sur le portail familles ou au guichet d'inscription

Renseignements médicaux et/ou recommandations des parents

Nom, prénom du médecin traitant :

Téléphone :

Allergie(s) :

Recommandations :

P.A.I.* : ☐ oui ☐ non ☐ en cours

Régime alimentaire particulier :

A.E.S.H. sur le temps scolaire : ☐ oui ☐ non

A.E.S.H. sur les temps municipaux : ☐ oui ☐ non

Bénéficiaire de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé,

A.E.E.H. : ☐ oui ☐ non

* Un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) est mis en place pour l'enfant ou l'adolescent atteint d'une maladie chronique, d'allergie et d'intolérance alimentaire. Il doit lui permettre de suivre une scolarité normale ou d'être accueilli en collectivité. Celui-ci est obligatoire avant la première rentrée scolaire. Il doit être établi par le médecin scolaire et co-signé par les parents, le directeur de l'établissement scolaire et le Maire. Si votre enfant bénéficiait d'un PAI l'année dernière, celui-ci devra être renouvelé impérativement avant les vacances d'automne.

Contacter la médecine scolaire, muni d'un certificat médical au 02.33.20.42.50 ou au 06.16.21.55.58 (secteur Est et Centre) ou au 06.21.03.51.63 (secteur Ouest).

Autorisation(s) des contacts complémentaires pour venir chercher l'enfant et à prévenir en cas d'urgence

Nom, prénom	Lien avec la famille et l'enfant	Autorisation pour	Téléphone domicile	Téléphone portable
		☐ reprendre l'enfant ☐ être contacté en cas d'urgence		
		☐ reprendre l'enfant ☐ être contacté en cas d'urgence		
		☐ reprendre l'enfant ☐ être contacté en cas d'urgence		

Inscriptions/réservations à la restauration scolaire et aux accueils périscolaires

	Inscriptions occasionnelles	Inscriptions régulières				Mon enfant viendra à partir du :
		Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	
Accueil MATIN à partir de 7h30	☐	☐	☐	☐	☐	
RESTAURATION	☐	☐	☐	☐	☐	
Accueil SOIR 16h30 - 18h00	☐	☐	☐	☐	☐	
Autorisations (uniquement en élémentaire)	J'autorise mon enfant à partir seul à la fin de l'accueil périscolaire :		☐ oui ☐ non			
	J'autorise mon enfant à partir seul de l'accueil périscolaire à partir de :		17h00	☐		
			17h30	☐		
			18h00	☐		

Les RÉSERVATIONS et/ou ANNULATIONS pour la restauration scolaire et l'accueil périscolaire doivent être effectuées en priorité via le Portail familles, au plus tard la veille avant 10h00.

(le vendredi pour le lundi et le jour ouvré précédant un jour férié)

Pré-inscriptions
aux mercredis loisirs et aux vacances scolaires
(de la PS à la 6^{ème})

Mercredis loisirs	☐
Vacances scolaires	☐

Cette pré-inscription ne vaut pas réservation d'une place.

Les modalités de réservation des jours d'accueil vous seront communiquées par mail.

Le prestataire (les Francas de la Manche et/ou le Club de Loisirs de Tourlaville) a en charge
l'organisation des accueils de loisirs des mercredis loisirs et vacances scolaires.

**Les RÉSERVATIONS et/ou ANNULATIONS pour les mercredis loisirs et vacances scolaires
doivent être effectuées auprès du prestataire,
exclusivement par mail ou sur rendez-vous.**

Engagements du représentant légal :

Je soussigné(e) , représentant légal de l'enfant :

- 1) l'autorise à participer aux activités de loisirs organisées sur ces temps municipaux,
- 2) autorise les personnels encadrant mon enfant à prendre les dispositions nécessaires en cas d'urgence médicale, certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus et m'engage à prévenir le service de toute modification (changement d'adresse, problème de santé, situation familiale, changement de semaine de garde...).
- 3) autorise ☐, n'autorise pas ☐ la commune ainsi que le prestataire à transporter mon enfant, vers les lieux d'activité ou de restauration le cas échéant, en bus ou mini-bus.
- 4) autorise ☐, n'autorise pas ☐ la prise de vue et la publication de l'image sur laquelle mon enfant apparaît ; ceci, sur différents supports (écrit, électronique, audio-visuel) et sans limitation de durée. Je reconnais avoir pris connaissance de l'utilisation qui en est faite dans le cadre des activités organisées par les accueils de loisirs de la commune. Je reconnais également que les utilisations éventuelles ne peuvent porter atteinte à sa vie privée et, plus généralement, ne sont pas de nature à lui nuire ou à lui causer un quelconque préjudice.
- 5) atteste avoir pris connaissance, accepter et me conformer aux règlements intérieurs en vigueur disponibles sur le portail familles, sur le site internet de la ville de Cherbourg-en-Cotentin ou sur simple demande au guichet d'inscription.

Fait à , le Signature(s) ou Nom(s) et Prénom(s)

"la signature de la fiche d'inscription valide celle de la fiche sanitaire"

Les informations recueillies au travers de ce formulaire d'inscription sont enregistrées dans un fichier informatisé par la direction enfance éducation réussite éducative de la Commune de Cherbourg-en-Cotentin, ses départements et services d'éducation associés, dans le but de traiter, suivre et gérer les demandes de préinscriptions et d'inscriptions à la restauration scolaire, aux accueils périscolaires, les préinscriptions aux mercredis loisirs et aux vacances scolaires, de votre enfant. Le responsable de traitement est la Commune de Cherbourg-en-Cotentin, représentée par son Maire, Benoît ARRIVE. La base légale du traitement est fondée sur l'exécution d'une mission d'intérêt public dont est investie la Commune de Cherbourg-en-Cotentin en vertu du RGPD et de la loi Informatique et Libertés modifiée. Vos données personnelles sont conservées pendant la durée de scolarisation de votre enfant dans une des écoles de la ville de Cherbourg-en-Cotentin, sauf en cas de durée de conservation plus longue justifiée par des exigences légales. Les données collectées sont uniquement destinées à un usage interne et ne seront en aucun cas cédées ou vendues à des tiers. Dans la limite de leurs besoins respectifs, sont destinataires de tout ou partie de vos données personnelles les services de la Commune de Cherbourg-en-Cotentin : la direction enfance éducation réussite éducative, ses départements et services d'éducation associés, leurs partenaires intervenant dans le cadre des activités proposées ainsi que le trésor public. Ces données font l'objet d'un traitement informatique et n'ont pas pour finalité une prise de décision automatisée. Conformément aux lois « Informatique & Liberté » et « RGPD », vous pouvez exercer vos droits d'accès aux données, de rectification en adressant un courrier par voie postale à la Commune de Cherbourg-en-Cotentin - Délégué à la Protection des Données - 10, Place Napoléon - 50100 Cherbourg-en-Cotentin ou envoyer un mail à dpd@cherbourg.fr.

Documents à fournir

- ☐ Une photocopie des vaccins obligatoires **du carnet de santé**.
- ☐ Un **Justificatif de domicile** de moins de 3 mois (photocopie facture d'électricité, de gaz, de téléphone, quittance de loyer...) hors impôt .
- ☐ En cas de refus de l'A.P.I. Particulier, l'**attestation du quotient familial CAF/MSA du mois d'août 2026**.
- ☐ En cas d'impossibilité de fournir un quotient familial CAF/MSA, l'**avis d'imposition 2026 définitif** (revenus 2025).

Le refus de l'A.P.I. Particulier et l'absence de pièces justificatives entraîneront l'application du tarif maximum.

Documents à fournir le cas échéant

- ☐ **Le PAI** (Projet d'Accueil Individualisé) / **Le renouvellement du PAI** en cas d'allergies dont alimentaire ou toute maladie chronique justifiée par une prescription médicale, accompagné d'une **photo de l'enfant**.
- ☐ **La notification MDPH** si votre enfant bénéficie de la présence d'un AESH pendant les accueils proposés par la municipalité.
- ☐ **L'attestation d'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH)** si votre enfant en bénéficie.
- ☐ Un **Relevé d'Identité Bancaire** si vous souhaitez mettre en place le prélèvement automatique pour les factures des activités périscolaires, extrascolaires et de restauration scolaire.
Vous recevrez un **mandat de prélèvement** qu'il vous faudra nous retourner signé.
Il n'est pas nécessaire de fournir un RIB à chaque réinscription.
- ☐ Le **Jugement de divorce** ou de séparation, accompagné de la copie concernant les dispositions légales relatives à la garde de l'enfant (sauf si précédemment fourni).
- ☐ **L'attestation d'Allocation pour les Demandeurs d'Asile (A.D.A.)**. Renouvelable tous les 6 mois.

Contacts et Infos

Ce dossier complété, signé et accompagné des pièces nécessaires est **à retourner par mail ou à l'adresse postale** à votre commune déléguée :

Querqueville – Le 3-25

Direction Enfance Education Réussite Educative
7, Rue Général Leclerc – Querqueville
50460 Cherbourg-En-Cotentin
02.33.08.28.15
secretariat.3-25@cherbourg.fr

Equeurdreville-Hainneville - Le Kiosque

Direction Enfance Education Réussite Educative
Rue Hervé Mangon – Equeurdreville-Hainneville
50120 Cherbourg-En-Cotentin
02.33.53.96.28
secretariat.kiosque@cherbourg.fr

Cherbourg-Octeville - Pôle inscriptions/facturation

Direction Enfance Education Réussite Educative
Place de la République – Cherbourg-Octeville
50100 Cherbourg-En-Cotentin
02.33.87.87.46 ou 02.33.87.87.49 ou 02.33.87.87.09
periscolaire.50100@cherbourg.fr

La Glacerie - Centre La Mosaïque

Direction Enfance Education Réussite Educative
86, Rue des poètes – La Glacerie
50470 Cherbourg-En-Cotentin
02.50.79.16.80
secretariat.mosaique@cherbourg.fr

Mairie déléguée de Turlaville

Direction Enfance Education Réussite Educative
109, Avenue des Prairies – Turlaville
50110 Cherbourg-En-Cotentin
02.33.88.15.04
periscolaire.50110@cherbourg.fr

**Contacts pour les réservations/annulations
des mercredis loisirs et vacances scolaires :**

Les Francas de la Manche

Secteur Ouest (Querqueville et Equeurdreville-Hainneville) :

02.33.10.01.25

secteurouest@francas50.fr

Secteur Centre (Cherbourg-Octeville) :

07.50.59.73.25

secteurcentre@francas50.fr

Secteur Est (La Glacerie) :

07.50.59.89.49

secteurest@francas50.fr

Le Club de Loisirs de Tournaville

Secteur Est (Tournaville) :

02.33.20.48.15

blum.clt@gmail.com (maternels)

/

09.75.86.46.63

becquet.clt@gmail.com (élémentaires)